

POSTULAT

Auteur UDC, par Grégory Logean, François Pellouchoud, Nadine Reichen (suppl.), et Marylène Moos (suppl.)
Objet Valorisons au mieux l'énergie hydroélectrique
Date 13.06.2014
Numéro 4.0109

La sortie du nucléaire a entraîné un subventionnement généreux des énergies renouvelables ce qui a causé la chute du prix de l'électricité. Ainsi, les prix de gros de l'électricité sont tirés à la baisse durant les pics de production éolienne ou solaire, jusqu'à, ponctuellement, devenir nuls et parfois négatifs.

Le canton du Valais s'en voit fortement pénalisé avec la production de l'énergie hydroélectrique, pourtant tout au tant renouvelable et propre que les autres énergies non-fossiles. Selon l'art. 7 de la loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 (RS-VS No 730.1), section 2: Organisation: «Le Conseil d'Etat définit la politique énergétique cantonale.». Une analyse de toutes les sources d'énergie et une coordination de celles-ci permettra de mettre en exergue les atouts que l'énergie hydroélectrique comporte afin de la profiler au mieux sur un marché globalisé et bouleversé.

Conclusion

Au vu du changement de paradigme dans le domaine énergétique, il est donc demandé au Conseil d'Etat d'élaborer avec les services concernés, si nécessaire avec des consultants compétents externes, un rapport circonstancié définissant la politique énergétique qu'il entend mettre en œuvre dans l'optique de valoriser au mieux l'énergie hydroélectrique dans un marché complètement bouleversé.